

30. Réduction de l'indemnité des députés et de l'orateur de l'Assemblée Législative.

40. Réduction du nombre des ministres.

50. Réduction du nombre des employés à ce qui est strictement nécessaire pour l'efficacité du service public.

60. Réforme de l'administration de la justice de manière à rendre moins dispendieux le recours aux tribunaux, et à assurer une plus prompte expédition des affaires judiciaires.

70. Abolition de la police provinciale.

80. Réforme de nos lois d'éducation. Faire distribuer par la chambre toutes les allocations; ~~réduire le nombre des inspecteurs d'écoles~~; créer des écoles spéciales des arts et métiers et améliorer l'enseignement des écoles normales et des écoles primaires.

90. Réforme dans l'administration des terres publiques et leur colonisation ~~par~~ octrois gratuits.

100. Adjudication aux enchères ou au plus bas soumissionnaire, ~~de tous les ouvrages publics devant coûter plus de cent piastres.~~

110. Détermination par la législature des chemins de colonisation, ou autres travaux publics, et de la somme à dépenser pour chacun d'eux.

120. Encouragement des chemins macadamisés et des chemins à lisses.

130. Paiement par la Puissance de l'excédant de la dette du Canada mis à la charge de Québec et d'Ontario.

Encouragement de l'immigration et
14. Rapatriement de nos compatriotes émigrés.

POUR LA PUISSANCE.

10. Election des Sénateurs par le peuple ou par les législatures locales.

20. Réforme des lois électorales de la Puissance comme pour la province de Québec.

30. Réduction du nombre des ministres.